



**CONSEIL SYNDICAL JEUDI 25 MARS 2021**

Extrait du registre des délibérations

Titulaires présents de l'Agglomération Pays Basque		Excusés Agglomération Pays Basque	
AIMÉ Thierry	GOITY Xalbat	ALDANA-DOUAT Eneko	KEHRIG COTTENÇON Chantal
BALMAT Mélanie	HARAN Gilles	AROSTEGUY Maider	LACARRA Anita
BERARD Marc	HARGUINDEGUY Jérôme	BACH Fabrice-Sébastien	LACASSAGNE Alain
BERTHET André	HIRIGOYEN Roland	BARETS Claude	MAGIS Jean-Noël
CARRERE Bruno	IHIDOY Sébastien	BERÇAITS Christian	MAZAIN Eric
COURCELLES Gérard	IRIART Jean-Pierre	BETAT Sylvie	NOBLIA Félix
DAGUERRE Mayie	LABÈGUE Marc	BURRE-CASSOU Marie-Pierre	PARGADE Isabelle (de OdJ N°1 à OdJ N°4)
DE PAREDES Xavier	LAHORGUE Michel	CASCINO Maud	PREBENDÉ Jean-Louis
DUHART Agnès	LARRALDE André	CIER Vianney	SAINT ESTEVEN Marc
ELGART Xavier	LASSABE Gilles	CORRÉGÉ Loïc	VAQUERO Manuel
ELGOYEN-HARITCHET Valérie	LASSERRE Jean-François	COSCARAT Jean-Michel	
ESPILONDO Pierre	MOUESCA Colette	DAGUERRE-ELIZONDO M-Christine	
ETCHEBER Peio	OÇAFRAIN Jean-Marc	DURRUTY Sylvie	
ETHEGARAY Patrick	PARGADE Isabelle (à compter de l'OdJ N°5)	ECHEVERRIA Philippe	
EUSTACHE Dany	ROLLING Eric	ETCHEBERRY Jean-Jacques	
GASTAMBIDE Arño	SORHUET Vincent	GONZALEZ Francis	
GOBET Amaia	THICOIPÉ Xabi	GOYHETCHE Ramuntxo	
Titulaires présents de la Communauté de Communes du Seignanx		Excusés Communauté de Communes du Seignanx	
DUBERT Francis	PEYNOCHE Gilles	BELIN Eva	
DUFAU Isabelle		LESTANGUET Jean-Romain	
FICHOT Julien			
Suppléants présents mandatés par des titulaires		Procurations de titulaires excusés à des titulaires	
Titulaires excusés	Suppléants désignés	Titulaires excusés	Titulaires désignés
GONZALEZ Francis	GUTIERREZ Jean-Marie	BACH Fabrice-Sébastien	DE PAREDES Xavier
MAGIS Jean-Noël	HIRIBARREN Mikel	BELIN Eva	PEYNOCHE Gilles
PREBENDÉ Jean-Louis	MAILHARIN Jean-Claude	BETAT Sylvie	DAGUERRE Mayie
VAQUERO Manuel	TELLECHEA Jean	BURRE-CASSOU Marie-Pierre	EUSTACHE Dany
		COSCARAT Jean-Michel	OÇAFRAIN Jean-Marc
		ETCHEBERRY Jean-Jacques	IRIART Jean-Pierre

Président de séance : Marc BERARD, Président  
Secrétaire de séance : Xalbat GOITY

Le conseil syndical s'est réuni dans la salle Haitz Ondoan à Mouguerre le 25 mars 2021 à 18h30 et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché sur le panneau d'affichage du syndicat mixte le 26 mars 2021.

<p>Date d'envoi de la convocation : 18/03/21 Délégués titulaires en exercice : 66 Membres titulaires et suppléants présents : 40 Membres votants (présents ou représentés) : 46</p>
---

**OJ n°3 – Finances : Approbation du compte administratif 2020**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*  
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 26/03/2021

Rapporteur : André LARRALDE

Le compte administratif constate les réalisations en dépenses et en recettes et les compare aux prévisions budgétaires. Il permet de mesurer les résultats, qui seront affectés par délibération, et de fixer, si nécessaire, le montant des restes à réaliser.

Le compte administratif 2020 se résume par section comme suit :

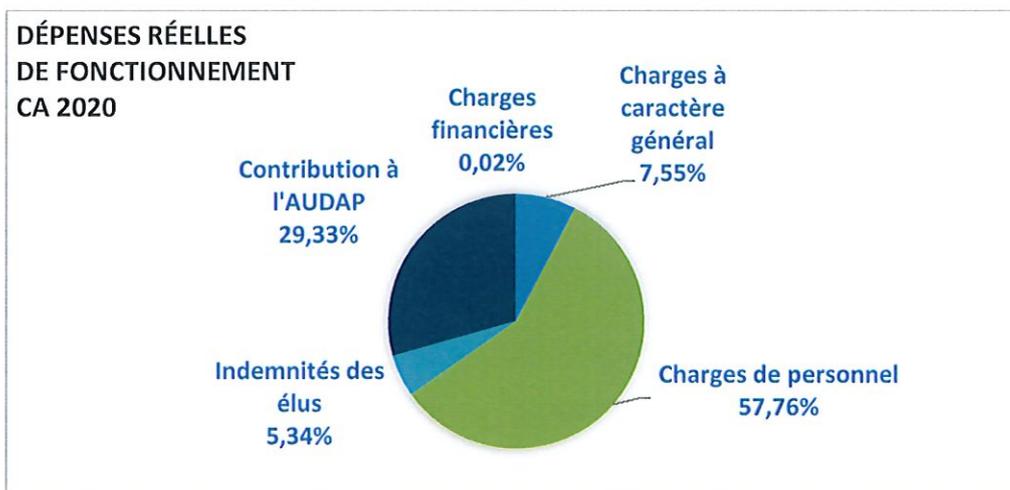
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		62 318,39		148 476,08	0,00	210 794,47
Opérations de l'exercice	455 663,14	463 534,12	147 656,92	122 393,48	603 320,06	585 927,60
<b>TOTAL (A)</b>	<b>455 663,14</b>	<b>525 852,51</b>	<b>147 656,92</b>	<b>270 869,56</b>	<b>603 320,06</b>	<b>796 722,07</b>
Résultat de clôture (B)		70 189,37		123 212,64		193 402,01
Restes à réaliser ( C )						
<b>TOTAL CUMULE (A+C)</b>	<b>455 663,14</b>	<b>525 852,51</b>	<b>147 656,92</b>	<b>270 869,56</b>	<b>603 320,06</b>	<b>796 722,07</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>70 189,37</b>		<b>123 212,64</b>		<b>193 402,01</b>

## I. FONCTIONNEMENT

Les dépenses : entre 2019 et 2020, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 10%.

Le taux de réalisation pour l'exercice 2020 est de 84%.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
chap		Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution en % CA2019/ CA2020	VOTE 2020	Taux de réalisation 2020 en %
011	Charges à caractère général	22 135,35	29 321,07	50 781,68	61 835,86	25 749,44	-58	75 450,00	34
012	Charges de personnel	131 546,68	135 360,96	142 134,30	168 680,47	196 944,00	17	205 500,00	96
65	Indemnités des élus	36 775,65	14 720,52	20 562,54	20 323,24	18 195,03	-10	24 500,00	74
65	Contribution à l'AUDAP	40 000,00	40 000,00	52 000,00	60 000,00	100 000,00	67	100 000,00	100
66	Charges financières	861,60	674,60	481,86	283,07	78,19	-72	300,00	26
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>231 319,28</b>	<b>220 077,15</b>	<b>265 960,38</b>	<b>311 122,64</b>	<b>340 966,66</b>	<b>10</b>	<b>405 750,00</b>	<b>84</b>



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.  
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 26/03/2021

Les charges de personnel (chapitre 012) ont constitué une dépense de 196 944€ ; soit près de 58% des dépenses réelles de fonctionnement.

L'équipe du syndicat est constituée de la façon suivante :

Fonction	Type de contrat	Grade / Traitement brut annuel + charges patronales	Filière
Directrice <i>Temps complet</i>	Agent contractuel CDI depuis le 01/09/2020 Poste financé par le SM SCoT	Ingénieur Principal (A) 77 k€	Technique
Chargée de mission <i>Temps complet</i>	Fonctionnaire titulaire Recrutement statutaire le 01/12/2014 Poste financé par le SM SCoT	Technicien Principal (B) 1 <sup>ère</sup> classe 46 k€	Technique
Chargée de mission <i>Temps complet</i>	Agent contractuel CDD de 3 ans depuis le 01/09/2020 Poste financé par le SM SCoT	Ingénieur territorial (A) 40 k€	Technique
Responsable administration et finances <i>Temps complet</i>	Fonctionnaire titulaire – Agent de la CAPB mise à disposition du syndicat depuis le 20/10/2014 Poste financé pour moitié par le SM SCoT et pour moitié par la CAPB	Rédacteur Principal (B) 1 <sup>ère</sup> classe 24 k€ <i>(partie à la charge du SM SCoT)</i>	Administrative

Ces dépenses ont augmenté de 17%, entre 2019 et 2020. Cela s'explique par le financement sur une année pleine du poste de chargé de mission, créé en septembre 2019 pour accroissement temporaire d'activités.

En septembre 2020, au terme d'une procédure réglementaire de recrutement, les contrats des deux agents contractuels du Syndicat ont été revus et renégociés :

- La directrice a signé un CDI
- Le chargé de mission, initialement recruté pour un renfort ponctuel, a signé un CDD de 3 ans sur un poste permanent.

Le Syndicat a accueilli une stagiaire, Elise PEREZ, du 10 février au 07 août 2020. Ce stage a permis de mieux comprendre comment la notion de « patrimoine » est perçue par les élus et acteurs du territoire, et comment elle peut utilement nourrir les travaux du SCoT.

**Au chapitre 65 : la contribution à l'AUDAP et les indemnités et frais des élus**

- La contribution à l'Agence d'Urbanisme s'est élevée à 100 000€, soit plus de 29% des dépenses réelles de fonctionnement.

*NB : la comparaison de la contribution à l'AUDAP en fonctionnement lors des exercices 2019 et 2020, introduit un biais. Elle laisse penser qu'il y a eu une augmentation de 67% de la subvention, alors qu'en réalité il y a eu une baisse de 8%. En effet, en 2019 la contribution à l'AUDAP a représenté un total de 109 200 €, répartie pour partie en fonctionnement (pour 60 000 €) et pour partie en investissement (pour 49 200 €).*

En 2020, l'AUDAP a mené en collaboration étroite avec l'équipe du Syndicat :

- Etat Initial de l'Environnement (EIE) :
  - Capitalisation et l'analyse des éléments nécessaires à l'EIE ;
  - Analyse des attendus du SRADDET, des SAGE et du SDAGE vis-à-vis du SCoT PBS ;

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.**  
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 26/03/2021

- Préparation de l'analyse de la consommation de l'espace :
  - Analyse des changements d'usage du sol entre 1985 et 2015, pour mieux identifier les principales dynamiques à l'œuvre sur le territoire du SCoT (au sein des espaces naturels, agricoles, forestiers et entre ses espaces)
- Littoral : identification des enjeux littoraux et approche paysagère de ces enjeux
- Commerce :
  - Approfondissement et mise en partage technique des travaux conduits en 2019 (offre & dynamiques commerciales, typologies de l'offre commerciale, ...)
  - Analyse territorialisée de l'offre commerciale
- Les indemnités et frais des élus, ainsi que les cotisations associées, ont représenté 18 195,03€, soit 5% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère général (chapitre 011) ont baissé de 58% par rapport à l'exercice 2019.

Elles représentent près de 8% des dépenses réelles de fonctionnement, pour un total de 25 749,44€.

La faible réalisation de ce chapitre (34%) s'explique par la crise sanitaire, qui n'a notamment pas permis d'organiser les séminaires initialement prévus au budget.

Par ordre de grandeur, ces dépenses ont essentiellement concerné : (valeurs arrondies)

- Contrat du copieur (location + copies)	5 450€
- Déplacements (location et assurances véhicules, entretien, carburant)	4 400€
- Site internet (maintenance, nom de domaine)	3 500€
- Adhésion à la Fédération des SCoT	3 250€
- Outils bureautiques :	
Office 365 + sauvegarde serveur+ téléphonie+ Progiciel comptable/paie	2 900€
- Envois divers (courrier +convoc. dématérialisées des instances)	1 950€
- Frais de bouche	1 600€
- Responsabilité civile du syndicat	1 000€
- Expertise	650€
- Intervenantes webinaire : « paysages de l'après pétrole »	400€
- Abonnement magazine	350€
- Fournitures administratives	250€

Les intérêts d'emprunt (chapitre 66) se sont élevés à 78€ ; le Syndicat a remboursé en août 2020 le seul emprunt qu'il avait contracté.

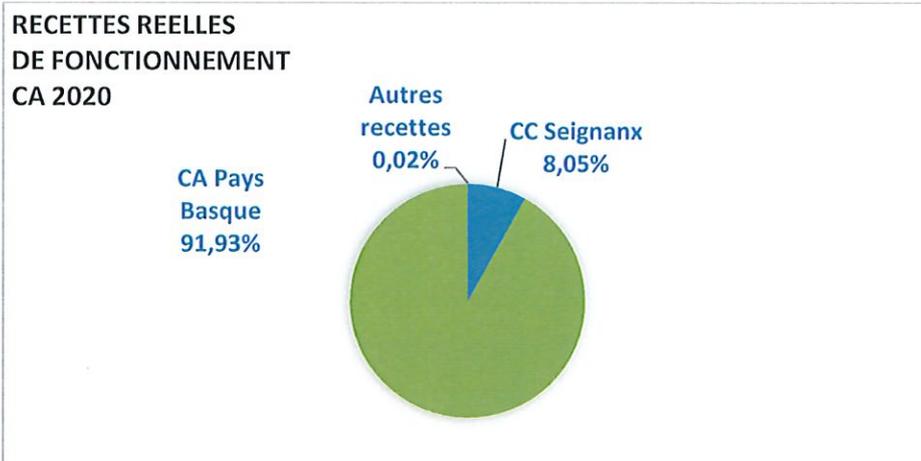
Les recettes réelles de fonctionnement ont représenté 400 891,12€

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

chap		Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution en % CA2019/CA2020	VOTE 2020	Taux de réalisation 2020 en %
74	Dotations et participations	284 143,74	284 350,00	351 535,20	342 826,00	400 793,92	17	400 788,61	100
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	3,24	0,34	-90	0	
77	Produits exceptionnels		20,79	102,69	68,88	96,86	41	0	
002	Excédent de fonctionnement reporté	10 000,00			73 446,20	62 318,39		62 318,39	100
70	Produits et services	0	0	0	0	0		0	
013	Atténuation de charges	0	0	0	5 807,63	0		0	
	<b>Recettes réelles</b>	<b>284 143,74</b>	<b>284 370,79</b>	<b>351 637,89</b>	<b>348 705,75</b>	<b>400 891,12</b>	<b>15</b>	<b>463 107,00</b>	<b>87</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.  
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 26/03/2021



La participation des membres (chapitre 74) s'est élevée à 400 793,92€, augmentant de 17% par rapport à 2019

Participation de la Communauté d'Agglomération Pays Basque	368 534,32 €
Participation de la Communauté de Communes du Seignanx	32 259,60 €

Cette augmentation est le fruit d'une négociation engagée en 2017, qui a permis de faire passer la participation des membres de 1€ en 2019 à 1,16€/habitant en 2020.

#### Autres recettes :

Aux chapitres 75 et 77, diverses recettes ont représenté 97,20 € :

- la Société Chèque Déjeuner a remboursé au Syndicat le montant des chèques déjeuners perdus ou périmés de l'année précédente pour 29,12€
- la Société Orange a remboursé au Syndicat 67,74€ à la suite de la résiliation du contrat de téléphonie fixe
- le prélèvement à la source des impôts sur le revenu des agents et des élus a donné lieu à des écritures comptables pour arrondir les sommes versées représentant une recette de 0,34€.

## II. INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement ont augmenté de 34% entre 2019 et 2020.

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement s'est élevé à 40% (Restes A Réaliser compris).

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

chap		Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution en % CA2019/ CA2020	VOTE 2020	Taux de réalisation 2020 en %
001	Résultat d'investissement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
16	Emprunt et dette	5 938,40	6 125,40	6 318,14	6 516,93	5 017,79	-23	5 200,00	96
20	Doc d'urbanisme + Etudes	1 932,00	1 080,00	11 850,00	44 050,00	64 292,98	46	190 840,00	34
20	Site internet / Video / Licences	3 550,00	2 100,00	8 550,00	6 515,95	12 653,95	94	11 600,00	109
21	Matériel informatique Mobilier de bureau	0.00	1328,40	84,99	6206,33	3049,20	-51	5 217,00	58
204	Subvention étude agricole	5 000,00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>16 420,40</b>	<b>10 633,80</b>	<b>26 803,13</b>	<b>63 289,21</b>	<b>85 013,92</b>	<b>34</b>	<b>212 857,00</b>	<b>40</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.  
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 26/03/2021

## Les immobilisations (chapitres 20 et 21)

Les dépenses ont concerné les restes à réaliser de 2019 pour 67 440 € :

- Le solde de la mission d'AMO sur la préfiguration de l'évaluation environnementale confiée à la société ADAGE pour 14 640 € ; la mission globale ayant coûté 21 840€.
- Le solde du versement à l'AUDAP de la contribution 2019 pour 49 200€
- Une prestation de video reportage assurée par la société 364 Communication pour 3 200€

Elles ont également porté sur (par ordre de grandeur):

- La création et l'impression d'une plaquette de communication 3 480,00€
- L'achat de 3 ordinateurs portables (télétravail) 3 049,20€
- L'intervention de 364 communication (campagne photo, film d'installation...) 3 058,00€
- Les deux licences Adobe 2 015,95€
- L'hébergement du serveur des données comptable et de paie chez Berger Levraut ainsi que l'achat d'un certificat électronique 900,00€
- La publication d'une annonce légale concernant la délibération d'évaluation du SCoT 452,98€

Emprunt (chapitre 16) : le remboursement de l'emprunt unique du syndicat a représenté 5 017,79€. Cet emprunt a fini d'être remboursé en août 2020.

## Les recettes :

En plus de l'excédent d'investissement reporté, la seule recette réelle aura été le Fonds de Compensation de la TVA portant sur les dépenses d'investissement éligibles en 2019. Il a représenté un montant de 7 697€.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - RECETTES D'INVESTISSEMENT									
chap		Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution en % CA2019/ CA2020	VOTE 2020	Taux de réalisation 2020 en %
001	Résultat d'investissement reporté	63 694,26	107 024,13	141 875,21	160 582,37	148 476,08		148 476,08	100
1068	Excédent de fonctionnement reporté	11 034,03	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	
10222	FCTVA	362,00	0.00	0.00	2 472,00	7 697,00		7 023,92	110
	<b>Recettes réelles</b>	<b>11 396,03</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2 472,00</b>	<b>7 697,00</b>	<b>311</b>	<b>155 500,00</b>	<b>5</b>

## Les opérations d'ordre budgétaires :

La dotation aux amortissements (reprenant entre autres l'ensemble des dépenses liées à l'élaboration du SCoT Bayonne Sud Landes augmentées de toutes les dépenses d'investissement amortissables depuis 2015) s'est élevée à 114 696,48€.

La reprise des subventions (pour l'enquête ménages et déplacements et la trame verte et bleue) a représenté 62 643€.

Un autofinancement de 52 053,48€ a donc été dégagé par ces écritures.

Après avoir entendu l'exposé de M. André LARRALDE, en vertu des dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, M. Marc BERARD, quitte la séance pour l'approbation du Compte Administratif 2020.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

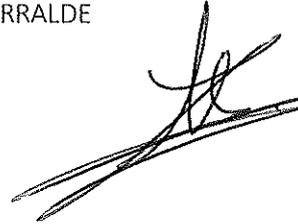
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.  
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 26/03/2021

M. André LARRALDE désigné Président de séance, demande au Conseil Syndical d'approuver le compte administratif 2020.

Le Conseil syndical, à l'unanimité :

⇒ APPROUVE le compte administratif 2020.

Pour extrait conforme au registre  
Le Président de séance,  
André LARRALDE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*  
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 26/03/2021

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Syndicat mixte - SM SCoT du Pays Basque et du Seignanx (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 25640427800036

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de BAYONNE

**M 14**

**Compte administratif**

**voté par nature**

BUDGET : SM SCoT PBS (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Code INSEE 64102	SM SCoT du Pays Basque et du Seignanx SM SCoT PBS	CA 2020
---------------------	--	------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	345 512
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	99,98 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	99,98 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	0,00 %
5	Encours de la dette	0,00	0

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des Informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	455 663,14	G	463 534,12
	Section d'investissement	B	147 656,92	H	122 393,48

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	62 318,39
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	148 476,08

+		+		
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	603 320,06	= G+H+I+J	796 722,07

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	455 663,14	= G+H+K	525 852,51
	Section d'investissement	= B+D+F	147 656,92	= H+J+L	270 869,56
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	603 320,06	= G+H+I+J+K+L	796 722,07

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

## SM SCoT du Pays Basque et du Seignanx - SM SCoT PBS - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	75 450,00	25 749,44	0,00	0,00	49 700,56
012	Charges de personnel, frais assimilés	205 500,00	196 944,00	0,00	0,00	8 556,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	124 500,00	118 195,03	0,00	0,00	6 304,97
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>405 450,00</b>	<b>340 888,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 561,53</b>
66	Charges financières	300,00	78,19	0,00	0,00	221,81
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>405 750,00</b>	<b>340 966,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 783,34</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	120 000,00	114 696,48			5 303,52
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>120 000,00</b>	<b>114 696,48</b>			<b>5 303,52</b>
<b>TOTAL</b>		<b>525 750,00</b>	<b>455 663,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 086,86</b>
<b>Pour information</b>		(3) 0,00				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	400 788,61	400 793,92	0,00	0,00	-5,31
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,34	0,00	0,00	-0,34
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>400 788,61</b>	<b>400 794,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5,65</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	96,86	0,00	0,00	-96,86
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>400 788,61</b>	<b>400 891,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-102,51</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	62 643,00	62 643,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>62 643,00</b>	<b>62 643,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>463 431,61</b>	<b>463 534,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-102,51</b>
<b>Pour information</b>		(3) 62 318,39				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (Inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	202 440,00	76 946,93	0,00	125 493,07
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 217,00	3 049,20	0,00	2 167,80
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>207 657,00</b>	<b>79 996,13</b>	<b>0,00</b>	<b>127 660,87</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 200,00	5 017,79	0,00	182,21
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>5 200,00</b>	<b>5 017,79</b>	<b>0,00</b>	<b>182,21</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>212 857,00</b>	<b>85 013,92</b>	<b>0,00</b>	<b>127 843,08</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	62 643,00	62 643,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>62 643,00</b>	<b>62 643,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>275 500,00</b>	<b>147 656,92</b>	<b>0,00</b>	<b>127 843,08</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	7 023,92	7 697,00	0,00	-673,08
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>7 023,92</b>	<b>7 697,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-673,08</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>7 023,92</b>	<b>7 697,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-673,08</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	120 000,00	114 696,48		5 303,52
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>120 000,00</b>	<b>114 696,48</b>		<b>5 303,52</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>127 023,92</b>	<b>122 393,48</b>	<b>0,00</b>	<b>4 630,44</b>

SM SCoT du Pays Basque et du Seignanx - SM SCoT PBS - CA - 2020

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b>	(2) 148 476,08			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

## 1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	25 749,44		25 749,44
012	Charges de personnel, frais assimilés	196 944,00		196 944,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	118 195,03		118 195,03
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	78,19	0,00	78,19
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	114 696,48	114 696,48
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>340 966,66</b>	<b>114 696,48</b>	<b>455 663,14</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>			<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	62 643,00	62 643,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 017,79	0,00	5 017,79
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	76 946,93	0,00	76 946,93
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 049,20	0,00	3 049,20
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>85 013,92</b>	<b>62 643,00</b>	<b>147 656,92</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>			<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	400 793,92		400 793,92
75	Autres produits de gestion courante	0,34	0,00	0,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	96,86	62 643,00	62 739,86
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>400 891,12</b>	<b>62 643,00</b>	<b>463 534,12</b>
<b>Pour information</b>				<b>62 318,39</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>62 318,39</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	7 697,00	0,00	7 697,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		114 696,48	114 696,48
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>7 697,00</b>	<b>114 696,48</b>	<b>122 393,48</b>
<b>Pour information</b>				<b>148 476,08</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>148 476,08</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>75 450,00</b>	<b>25 749,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 700,56</b>
60622	Carburants	1 400,00	594,54	0,00	0,00	805,46
6064	Fournitures administratives	3 800,00	2 791,46	0,00	0,00	1 008,54
611	Contrats de prestations de services	4 300,00	3 279,53	0,00	0,00	1 020,47
6135	Locations mobilières	5 000,00	4 705,06	0,00	0,00	294,94
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	516,00	0,00	0,00	484,00
6156	Maintenance	4 500,00	4 361,78	0,00	0,00	138,22
6161	Multirisques	2 000,00	1 918,66	0,00	0,00	81,34
6168	Autres primes d'assurance	0,00	26,76	0,00	0,00	-26,76
6182	Documentation générale et technique	0,00	357,00	0,00	0,00	-357,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	20 000,00	400,00	0,00	0,00	19 600,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6226	Honoraires	12 500,00	648,00	0,00	0,00	11 852,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	1 575,00	0,00	0,00	3 425,00
6238	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	525,72	0,00	0,00	3 474,28
6261	Frais d'affranchissement	500,00	388,33	0,00	0,00	111,67
6262	Frais de télécommunications	1 650,00	417,60	0,00	0,00	1 232,40
6281	Concours divers (cotisations)	3 500,00	3 244,00	0,00	0,00	256,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>205 500,00</b>	<b>196 944,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 556,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	32 000,00	27 952,65	0,00	0,00	4 047,35
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 500,00	2 165,78	0,00	0,00	334,22
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	500,00	317,72	0,00	0,00	182,28
64111	Rémunération principale titulaires	24 000,00	22 925,28	0,00	0,00	1 074,72
64118	Autres indemnités titulaires	10 600,00	9 957,24	0,00	0,00	642,76
64131	Rémunérations non tit.	68 000,00	67 891,61	0,00	0,00	108,39
64138	Autres indemnités non tit.	17 000,00	13 270,41	0,00	0,00	3 729,59
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	24 000,00	27 504,01	0,00	0,00	-3 504,01
6453	Cotisations aux caisses de retraites	14 000,00	12 089,59	0,00	0,00	1 910,41
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 200,00	3 335,60	0,00	0,00	-135,60
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 500,00	3 687,11	0,00	0,00	-187,11
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	500,00	364,00	0,00	0,00	136,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	5 000,00	5 288,00	0,00	0,00	-288,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	195,00	0,00	0,00	5,00
6488	Autres charges	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>124 500,00</b>	<b>118 195,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 304,97</b>
6531	Indemnités	18 300,00	16 175,00	0,00	0,00	2 125,00
6532	Frais de mission	4 500,00	632,29	0,00	0,00	3 867,71
6533	Cotisations de retraite	1 700,00	1 384,50	0,00	0,00	315,50
6574	Subv. fonct. Associat <sup>o</sup> , personnes privée	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	3,24	0,00	0,00	-3,24
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>405 450,00</b>	<b>340 888,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 561,53</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>300,00</b>	<b>78,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>221,81</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	300,00	78,19	0,00	0,00	221,81
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>405 750,00</b>	<b>340 966,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 783,34</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat<sup>o</sup> ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>120 000,00</b>	<b>114 696,48</b>			<b>5 303,52</b>
<b>6811</b>	<b>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</b>	<b>120 000,00</b>	<b>114 696,48</b>			<b>5 303,52</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>120 000,00</b>	<b>114 696,48</b>			<b>5 303,52</b>
<b>043</b>	<b>Opérat<sup>o</sup> ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>120 000,00</b>	<b>114 696,48</b>			<b>5 303,52</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	525 750,00	455 663,14	0,00	0,00	70 086,86
	<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>	0,00				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	400 788,61	400 793,92	0,00	0,00	-5,31
74758	Participat° Autres groupements	400 788,61	400 793,92	0,00	0,00	-5,31
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,34	0,00	0,00	-0,34
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,34	0,00	0,00	-0,34
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>400 788,61</b>	<b>400 794,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5,65</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	96,86	0,00	0,00	-96,86
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	96,86	0,00	0,00	-96,86
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>400 788,61</b>	<b>400 891,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-102,51</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	62 643,00	62 643,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	62 643,00	62 643,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>62 643,00</b>	<b>62 643,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>463 431,61</b>	<b>463 534,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-102,51</b>
Pour information		62 318,39				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>					<b>B1</b>
<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Mandats émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	202 440,00	76 946,93	0,00	125 493,07
202	Frais réelsat° documents urbanisme	190 840,00	64 292,98	0,00	126 547,02
2051	Concessions, droits similaires	11 600,00	12 653,95	0,00	-1 053,95
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	5 217,00	3 049,20	0,00	2 167,80
2183	Matériel de bureau et informatique	3 200,00	3 049,20	0,00	150,80
2184	Mobilier	2 017,00	0,00	0,00	2 017,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>207 657,00</b>	<b>79 996,13</b>	<b>0,00</b>	<b>127 660,87</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 200,00	5 017,79	0,00	182,21
1641	Emprunts en euros	5 200,00	5 017,79	0,00	182,21
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>5 200,00</b>	<b>5 017,79</b>	<b>0,00</b>	<b>182,21</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>212 857,00</b>	<b>85 013,92</b>	<b>0,00</b>	<b>127 843,08</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	62 643,00	62 643,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	62 643,00	62 643,00		0,00
13911	Etat et établissements nationaux	18 000,00	18 000,00		0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	6 806,00	6 806,00		0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	6 085,00	6 085,00		0,00
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	12 737,00	12 737,00		0,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	19 015,00	19 015,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>62 643,00</b>	<b>62 643,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>275 500,00</b>	<b>147 656,92</b>	<b>0,00</b>	<b>127 843,08</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 023,92	7 697,00	0,00	-673,08
10222	FCTVA	7 023,92	7 697,00	0,00	-673,08
138	Autres subvent <sup>o</sup> invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>o</sup> (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>o</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		7 023,92	7 697,00	0,00	-673,08
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>7 023,92</b>	<b>7 697,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-673,08</b>
021	Virement de la sect <sup>o</sup> de fonctionnement	0,00			
040	Opérat <sup>o</sup> ordre transfert entre sections (3) (4)	120 000,00	114 696,48		5 303,52
2802	Frais liés à la réalisation des document	110 000,00	107 764,00		2 236,00
28032	Frais de recherche et de développement	100,00	56,00		44,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	1 000,00	1 000,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	6 900,00	4 275,19		2 624,81
28183	Matériel de bureau et informatique	1 500,00	1 370,36		129,64
28184	Mobilier	500,00	230,93		269,07
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>120 000,00</b>	<b>114 696,48</b>		<b>5 303,52</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>120 000,00</b>	<b>114 696,48</b>		<b>5 303,52</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>127 023,92</b>	<b>122 393,48</b>	<b>0,00</b>	<b>4 630,44</b>
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		148 476,08			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>		<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de cental)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



SM SCoT du Pays Basque et du Seignanx - SM SCoT PBS - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Indox (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé C/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>57 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? C/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					5 018,80	78,22	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					5 018,80	78,22	0,00	0,00	
A3309A16		0,00	A-1	0,00	0,00		F	3,149	5 018,80	78,22	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>5 018,80</b>	<b>78,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## SM SCOT du Pays Basque et du Seignanx - SM SCOT PBS - CA - 2020

- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

## A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 766.

## IV – ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

## A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture						Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/768	Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Taux payé	Niveau de taux (6)	Index			Taux reçu (7)	Niveau de taux
Taux fixe (total)							0,00		0,00
Taux variable simple (total)							0,00		0,00
Taux complexe (total) (2)							0,00		0,00
Total							0,00		0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6

## A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant du	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Années	Profil (5)							Type de taux (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
															Type de taux (7)	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 568.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

IV

A2.7

## A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (E)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)				
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Taux act.	Type de taux (3)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital			
																		Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)
<b>Total</b>																			0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.  
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>		
<b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>		
<b>A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)</b>		<b>A2.8</b>

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Après des organismes de droit privé</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Après des organismes de droit public</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>A2.9</b>

**A2.9 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €			28-01-2010
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	28/01/2010
L	2031 Frais d'études	5	28/01/2010
L	2032 Frais de recherche et de développement	10	28/01/2010

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>A10.1</b>

**A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
11/03/2020	Annonce légale délibération évaluation SCoT BSL	452,98	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>452,98</b>	<b>0,00</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>A10.2</b>

**A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES</b>	<b>A10.4</b>

**A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES</b>	<b>A10.5</b>

**A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>400 891,12</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## IV – ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	2,00	3,00
Chargée de mission	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Chargée de mission	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directrice	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	2,00	3,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : COD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>IV</b>	<b>C1.1</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				117 764,00		
Chargé de mission	A	TECH		40 662,00	A article 3-3.2°	CDD
Directrice	A	TECH		77 102,00	A article 3-3.2°	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>117 764,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984, modifiée) :  
 3-4 : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-1 : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un agent titulaire.  
 3-2 : temps partiel autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2-1 : absence temporaire d'un agent.  
 3-3-1 : emplois de niveau de cadres de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois de niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements communaux composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements communaux composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois de communes de moins de 10 000 habitants et des groupements communaux composés de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

# ETAT DE L'ACTIF

CG/CA 2020

## 2041581 Subvention

exercice	tiers	objet	chapitre	article	mandat	bord	date	montant TTC
2016	Communauté de communes Ha	Etude agricole Pays de Hasparren et de	204	2041581	271	34	20/12/2016	5 000,00
							<b>total 2005</b>	<b>5 000,00</b>

2041581

TOTAL 2041581

5 000,00

Bilan du chapitre 204

TOTAL GENERAL CHAP 204

5 000,00

## 202 Frais de réalisation de documents d'urbanisme

exercice	tiers	objet	chapitre	article	mandat	bord	date	montant TTC
2005	CODE SA...	Mission conseil	20	202	1	1	24/01/2005	5 740,80
2005	Services Atlantiques...	Duplicat° doc	20	202	32	10	29/09/2005	4 555,56
							<b>total 2005</b>	<b>10 296,36</b>
2006	Urbaniste Bert Mc Lure	Elaboration du PADD	20	202	13	3	10/05/2006	4 784,00
2006	Services Atlantiques...	Repro docs	20	202	18	5	07/07/2006	224,25
2006	Services Atlantiques...	Repro docs	20	202	19	5	07/07/2006	1 068,27
2006	Urbaniste Bert Mc Lure	Elaboration du PADD	20	202	23	6	30/08/2006	5 740,80
2006	Urbaniste Bert Mc Lure	Elaboration du PADD	20	202	31	9	11/10/2006	5 740,80
2006	Urbaniste Bert Mc Lure	Elaboration du PADD	20	202	33	10	24/10/2006	5 740,80
2006	Urbaniste Bert Mc Lure	Elaboration du PADD	20	202	38	12	08/12/2006	5 740,80
2006	Services Atlantiques...	Repro docs	20	202	45	14	31/12/2006	1 320,38
							<b>total 2006</b>	<b>30 360,10</b>
2007	Urbaniste Bert Mc Lure	Elaboration du PADD	20	202	1	1	06/03/2007	5 740,80
2007	Services Atlantiques...	Repro docs	20	202	21	8	25/09/2007	1 255,80
2007	MP DIFFUSION	Repro docs	20	202	22	8	25/09/2007	3 440,89
2007	Services Atlantiques...	Repro docs	20	202	27	9	15/11/2007	1 053,68
2007	DULONG PAPETERIE	Classeurs	20	202	28	9	15/11/2007	369,23
2007	RIMAJO...	Classeurs	20	202	29	9	15/11/2007	393,24
							<b>total 2007</b>	<b>12 253,64</b>
2008	COPYTEL	Frais repro	20	202	6	2	09/06/2008	1 817,92
2008	COPYTEL	Frais repro	20	202	7	2	09/06/2008	843,51
2008	COPYTEL	Frais repro	20	202	28	7	24/11/2008	1 506,96
2008	COPYTEL	Frais repro	20	202	29	7	24/11/2008	3 826,96
							<b>total 2008</b>	<b>7 995,35</b>
2009	JOURNAUX OFFICIELS	Avis AO enquête ménages et déplacem	20	202	39	10	20/05/2009	472,50
2009	JOURNAUX OFFICIELS	Publication BOAMP	20	202	93	20	21/09/2009	292,95
2009	ALYCESOFRECO	EMD PHASE 1 Prépa enquête acompte	20	202	109	24	30/10/2009	62 556,78
2009	ALYCESOFRECO	EMD PHASE 1 Prépa enquête acompte	20	202	127	28	22/12/2009	52 988,78
2009	AFFIMETRIE	EMD PHASE 1 Prépa rédac manuels cod	20	202	128	28	22/12/2009	9 568,00
							<b>total 2009</b>	<b>125 879,01</b>
2010	PAGES JAUNES	EMD Acquisition de fichiers adresses et	20	202	22	6	12/03/2010	1 486,09
2010	ALYCESOFRECO	EMD Phase2 Démarrage enq + acpte ph	20	202	24	6	12/03/2010	125 580,00
2010	ALYCESOFRECO	EMD Phase 3 acompte	20	202	54	11	28/04/2010	278 787,60
2010	ALYCESOFRECO	EMD Phase 3 acompte	20	202	70	14	09/06/2010	56 008,68
2010	ALYCESOFRECO	EMD Phase 3 acompte	20	202	104	21	26/07/2010	100 344,40
2010	ALYCESOFRECO	EMD Phase 4 acompte	20	202	142	28	22/09/2010	15 404,48
2010	AUDAP	EMD AMO	20	202	159	32	04/11/2010	40 000,00
2010	ASSOC ABBADIAGO ADIXKIDEAK	Enquête TVB intégrat° biodiversité ds S	20	202	194	39	09/12/2010	4 068,75
2010	ASSOC MIFEN EC	Enquête TVB intégrat° biodiversité ds S	20	202	195	39	09/12/2010	6 641,25
2010	ASSOC NATURE ET LOISIRS	Enquête TVB intégrat° biodiversité ds S	20	202	196	39	09/12/2010	2 021,25
2010	CABINET PARMES AVOCATS	EMD Honoraires pour Contentieux	20	202	219	45	31/12/2010	4 762,47
2010	CABINET PARMES AVOCATS	EMD Honoraires pour Contentieux	20	202	234	49	31/12/2010	3 372,72

								<b>total 2010</b>	<b>638 477,69</b>
2011	GROUPE GIP	Mise à dipo de données cadastrales et	20	202	35	8	24/03/2011	600,00	
2011	CABINET PARMES AVOCATS	EMD Honoraires pour Contentieux	20	202	88	15	19/07/2011	3 518,78	
2011	CABINET PARMES AVOCATS	EMD Honoraires pour Contentieux OPT	20	202	138	23	27/10/2011	2 406,35	
2011	ASSOC ABBADIAGO ADIXKIDEAK	Enquête TVB intégrat° biodiversité ds S	20	202	171	28	15/12/2011	23 056,25	
2011	ASSOC MIFEN EC	Enquête TVB intégrat° biodiversité ds S	20	202	172	28	15/12/2011	37 633,75	
2011	ASSOC NATURE ET LOISIRS	Enquête TVB intégrat° biodiversité ds S	20	202	173	28	15/12/2011	11 453,75	
								<b>total 2011</b>	<b>78 668,88</b>
2012	CABINET PARMES AVOCATS	EMD Honoraires pour Contentieux OPT	20	202	28	5	13/03/2012	1 694,07	
2012	SEIN Pierre	Rédaction du PADD	20	202	29	5	13/03/2012	2 500,00	
2012	ASSOC ACI GASCONHA	Traduction PADD en gascon	20	202	57	10	25/04/2012	<u>472,92</u>	
2012	ASSOC EHLE	Traduction PADD en basque	20	202	58	10	25/10/2012	<u>279,36</u>	
2012	VIVIANI Franck	Création d'un doc de synthèse PADD	20	202	124	23	13/09/2012	1 997,32	
2012	ZELLER STUDIO	Synthèse PADD Prise de vues photo. él	20	202	125	23	13/09/2012	<u>179,40</u>	
2012	CABINET PARMES AVOCATS	EMD Honoraires pour Contentieux OPT	20	202	133	26	20/09/2012	5 023,20	
2012	GIP LITTORAL AQUITAIN	SIG Occupation du sol volet littoral du t	20	202	154	28	09/10/2012	8 491,60	
2012	SCP LONQUEUE SAGALOVITSCH	Expertise et rédaction consultat° Loi Lit	20	202	155	28	09/10/2012	3 516,24	
2012	SCP LONQUEUE SAGALOVITSCH	Expertise et rédaction consultat° Loi Lit	20	202	156	28	09/10/2012	3 849,43	
2012	ASSOC INSTITUT POUR LA VILLE	Intervent° Pascal Madry - Commerce	20	202	177	31	19/11/2012	1 767,69	
2012	SAS IMPRIMERIE BONIN LAFFON	Impression 5000 brochures synthèse Pa	20	202	194	33	05/12/2012	3 785,34	
2012	ASSOC ABBADIAGO ADIXKIDEAK	Mission appui TVB séminaire du 31/03/	20	202	200	34	14/12/2012	950,00	
2012	SUD OUEST PUBLICITE	Emplacement encart M102 Réunions p	20	202	201	34	14/12/2012	2 019,48	
								<b>total 2012</b>	<b>36 526,05</b>
2013	VIVIANI Franck	Maquettage du doc d'urbanisme SCOT	20	202	17	4	07/03/2013	2 511,60	
2013	COMPAGNIE CNCE	Nouveau guide du commissaire enquêt	20	202	45	8	18/04/2013	<u>90,00</u>	
2013	SCP LONQUEUE SAGALOVITSCH	Consultation juridique 25/03/2013	20	202	46	8	18/04/2013	4 102,28	
2013	SCP SOLER COUTEAU AVOCATS	Consultation juridique volet commercia	20	202	47	8	18/04/2013	1 967,42	
2013	DUPLIKIT	Duplication DVD arrêt SCOT	20	202	60	10	24/05/2013	719,99	
2013	SCP LONQUEUE SAGALOVITSCH	Consultation juridique 05 et 22 avril 20	20	202	61	10	24/05/2013	4 688,32	
2013	SUD OUEST PUBLICITE	Emplacement encart M102 Réunions p	20	202	64	10	24/05/2013	2 019,48	
2013	COPYTEL	Reproduction rapport de présentation	20	202	81	13	31/05/2013	3 358,94	
2013	SCP SOLER COUTEAU AVOCATS	Consultation juridique volet commercia	20	202	82	13	31/05/2013	598,00	
2013	SCP SOLER COUTEAU AVOCATS	Consultation juridique volet commercia	20	202	83	13	31/05/2013	2 392,00	
2013	CDC FONDS COMMISSIONS ENQ	remunération commissaire enquêteur	20	202	105	16	02/07/2013	5 000,00	
2013	SCP SOLER COUTEAU AVOCATS	Recherches documentaires et jurisprud	20	202	106	16	02/07/2013	448,50	
2013	BERGER LEVRAULT	Registres enquête publique	20	202	112	17	22/07/2013	<u>53,40</u>	
2013	ID REPRO	Repro Affiche A2	20	202	131	20	06/09/2013	179,40	
2013	LES PETITES AFFICHES 64	Publication enquête publique	20	202	132	20	06/09/2013	1 350,08	
2013	LES PETITES AFFICHES 40	Publication enquête publique	20	202	133	20	06/09/2013	1 350,08	
2013	SCP SOLER COUTEAU AVOCATS	Validation arrêté de mise à enquête pu	20	202	134	20	06/09/2013	448,50	
2013	MECABUREAU	Reproduction DOC	20	202	145	21	23/09/2013	4 152,93	
2013	SUD OUEST PUBLICITE	Publication enquête publique SCOT	20	202	146	21	23/09/2013	2 767,95	
2013	BERGER LEVRAULT	Registre enquête publique	20	202	147	21	23/09/2013	<u>15,73</u>	
2013	ID REPRO	Repro Affiche A2	20	202	148	21	23/09/2013	<u>388,70</u>	
2013	SUD OUEST PUBLICITE	Publication enquête publique SCOT	20	202	196	28	22/11/2013	3 179,47	
2013	LES PETITES AFFICHES 64	Publication enquête publique	20	202	197	28	22/11/2013	1 350,08	
2013	LES PETITES AFFICHES 40	Publication enquête publique	20	202	209	29	12/12/2013	1 350,08	
								<b>total 2013</b>	<b>44 482,93</b>
2014	CDC FONDS COMMISSIONS ENQ	remunération commissaire enquêteur	20	202	4	2	21/02/2014	14 660,38	
2014	SCP SOLER COUTEAU AVOCATS	Modification ZACOM DAC	20	202	5	2	21/02/2014	2 392,00	
2014	CDC FONDS COMMISSIONS ENQ	remunération commissaire enquêteur	20	202	26	4	17/03/2014	<u>47,00</u>	
2014	SUD OUEST PUBLICITE	Insertion légale approbation SCOT	20	202	27	4	17/03/2014	1 175,92	
2014	SCP SOLER COUTEAU AVOCATS	Analyse projet délibération approbatio	20	202	28	4	17/03/2014	<u>300,00</u>	
2014	SCP SOLER COUTEAU AVOCATS	Retrait délib CC SEIGNANX contentieux	20	202	29	4	17/03/2014	1 380,00	
2014	SCP SOLER COUTEAU AVOCATS	Analyse annexes délibération approbat	20	202	30	4	17/03/2014	1 800,00	
2014	SEIN Pierre	Rédaction doc 3000 mots mise en oe SC	20	202	31	4	17/03/2014	1 500,00	
2014	DUPLIKIT	Duplication DVD arrêt SCOT	20	202	82	12	26/06/2014	651,60	
2014	COPYTEL	Reproduction 150 SCOT approuvé	20	202	111	16	31/07/2014	9 831,60	

2014	VIVIANI Franck	Réalisation 4 pages de couverture+hab	20	202	137	22	10/10/2014	1 620,00
2014	SERIPACK	Coffrets SCOT	20	202	147	24	14/11/2014	1 830,00
2014	SEIN Pierre	Rédaction mise en oe SCOT	20	202	184	30	19/12/2014	1 250,00
							<b>total 2014</b>	<b>38 438,50</b>
2016	SARL AG CARTO	SIG et numérisation cadastrale	20	202	265	32	16/12/2016	1 932,00
							<b>total 2016</b>	<b>1 932,00</b>
2017	SARL AG CARTO	SIG et numérisation cadastrale	20	202	200	33	04/12/2017	1 080,00
							<b>total 2017</b>	<b>1 080,00</b>
2018	AUDAP	Convention	20	202	193	22	07/09/2018	11 850,00
							<b>total 2018</b>	<b>11 850,00</b>
2019	AUDAP	Convention	20	202	6	3	11/01/2019	9 850,00
2019	SIRS	MOS affiné	20	202	108	19	14/05/2019	27 000,00
2019	ADAGE Environnement	Préfig éval environnementale	20	202	288	44	03/12/2019	7 200,00
							<b>total 2019</b>	<b>44 050,00</b>
2020	AUDAP	Convention 2019 (RAR)	20	202	10	2	16/01/2020	49 200,00
2020	ADAGE Environnement	AMO préfig éval environnementale	20	202	11	2	16/01/2020	7 200,00
2020	ADAGE Environnement	AMO préfig éval environnementale	20	202	54	8	09/03/2020	7 440,00
2020	SUD OUEST PUBLICITE	Annonce légale délib éval environneme	20	202	73	10	11/03/2020	452,98
							<b>total 2020</b>	<b>64 292,98</b>
							<b>TOTAL 202</b>	<b>1 146 583,49</b>

202

**2032 Frais de recherche et de développement**

exercice	tiers	objet	chapitre	article	mandat	bord	date	montant TTC
2010	COPYTEL	Dépliant EMD pour pers enquêtées	20	2032	23	6	12/03/2010	560,68
							<b>total 2010</b>	<b>560,68</b>

2032

**TOTAL 2032** 560,68**2051 Concessions et droits similaires**

exercice	tiers	objet	chapitre	article	mandat	bord	date	montant TTC
2009	SARL SERIEL	Acquisition + installation poste informa	20	2051	56	12	15/06/2009	2 347,33
2009	SARL SERIEL	Licence TREND	20	2051	73	16	22/07/2009	70,00
2009	France Telecom Orange	Accès réseau téléphonique	20	2051	92	20	21/09/2009	1 508,82
							<b>total 2009</b>	<b>3 926,15</b>
2011	BONNEL Guillaume	Commande photos	20	2051	89	15	19/07/2011	914,00
2011	Julien DIDZAR XIPIRONS	MAJ wordpress site Web	20	2051	174	28	15/12/2011	1 000,00
2011	BERGER LEVRAULT	Migration e magnus	20	2051	175	28	15/12/2011	2 069,08
2011	BERGER LEVRAULT	Licence logiciels paie+finances	20	2051	176	28	15/12/2011	1 076,40
2011	BERGER LEVRAULT	Licence Oracle	20	2051	177	28	15/12/2011	86,11
2011	BERGER LEVRAULT	Licence	20	2051	178	28	15/12/2011	58,25
2011	I CONCEPT	Licence indesign et illustrator pou Mac	20	2051	179	28	15/12/2011	1 218,63
							<b>total 2011</b>	<b>6 422,47</b>
2015	SAS ADITU	Pack office	20	2051	61	11	30/03/2015	276,00
2015	SAS ADITU	Pack office	20	2051	149	26	24/07/2015	276,00
							<b>total 2015</b>	<b>552,00</b>
2016	création video site internet	Julien DIZDAR Xipirons	20	2051	266	32	16/12/2016	450,00
2016	création video site internet	VERNOT Bertrand	20	2051	267	32	16/12/2016	1 200,00
2016	création video site internet	VERNOT Bertrand	20	2051	268	32	16/12/2016	1 900,00
							<b>total 2016</b>	<b>3 550,00</b>
2017	création video site internet	364 communication	20	2051	67	11	09/05/2017	960,00
2017	création video site internet	364 communication	20	2051	169	27	31/10/2017	1 140,00
							<b>total 2017</b>	<b>2 100,00</b>
2018	création logo site internet	364 communication	20	2051	140	15	25/06/2018	1 200,00
2018	reportage photo site internet	364 communication	20	2051	194	22	07/09/2018	600,00
2018	maquette indesign charte graph	364 communication	20	2051	214	24	10/10/2018	330,00
2018	reportage tables rondes	365 communication	20	2051	215	24	10/10/2018	2 640,00
2018	reportage video site internet	364 communication	20	2051	216	24	10/10/2018	3 780,00

							total 2018	8 550,00
2019	BERGER LEVRAULT	SERVEUR HEBERGE	20	2051	158	25	26/06/2019	360,00
2019	BERGER LEVRAULT	MIGRATION DONNEES	20	2051	159	25	26/06/2019	540,00
2019	ACTUEL BURO	LICENCE ADOBE	20	2051	191	29	12/08/2019	2 015,95
2019	364 COM*	VIDEO	20	2051	312	46	09/12/2019	3 600,00
							total 2019	6 515,95
2020	364 COM*	tournage video reportage	20	2051	26	5	11/02/2020	4 080,00
2020	Berger Levraukt	Hébergement serveur	20	2051	139	23	24/06/2020	360,00
2020	Loste Julia	création graphique	20	2051	144	24	02/07/2020	1 200,00
2020	Actuel Buro	2 licences adobe	20	2051	158	26	06/08/2020	2 015,95
2020	SAS imprimerie La Plante	communication plaquette élus	20	2051	196	31	17/09/2020	2 280,00
2020	364 COM*	tournage video reportage	20	2051	213	34	09/10/2020	2 178,00
2020	Berger Levraukt	certificat électronique M Bérard	20	2051	242	40	18/11/2020	540,00
							total 2020	12 653,95
2051							TOTAL 2051	44 270,52

Bilan du chapitre 20

TOTAL GENERAL CHAP 20

1 191 414,69

**2182 Matériel roulant**

exercice	tiers	objet	chapitre	article	mandat	bord	date	montant TTC
2009	garage GAMBADE	PEUGEOT 206	21	2182	2	2	13/02/2009	11 462,99
							total 2009	11 462,99

2182

TOTAL 2182 11 462,99

**2183 Matériel informatique**

exercice	tiers	objet	chapitre	article	mandat	bord	date	montant TTC
2009	ORANGE	Téléphonie mobile	21	2183	7	4	23/02/2009	202,12
2009	SERIEL	Postes informatiques	21	2183	56	12	15/06/2009	5 858,77
2009	SERIEL	Matériel+Licence Trend	21	2183	73	16	22/07/2009	377,88
2009	DULONG	Perforeuse relieuse	21	2183	85	19	04/09/2009	357,60
							total 2009	6 796,37
2012	CONCEPT	MAC BOOK PRO	21	2183	59	10	25/04/2012	1 091,57
2012	ADOUR BUREAU	Matériel informatique Chassis vostro u	21	2183	157	28	09/10/2012	825,24
							total 2012	1 916,81
2014	AUDIT TELECOM	Pack 4g apple i phone 5 160go	21	2183	153	26	12/12/2014	202,80
2014	ADOUR BUREAU	Equipement informatique chargée de n	21	2183	190	32	31/12/2014	1 825,05
							total 2014	2 027,85
2015	ADOUR BUREAU	Equipement informatique directrice	21	2183	127	22	04/06/2015	1 617,95
2015	ADOUR BUREAU	2 souris sans fil	21	2183	196	35	14/09/2015	36,00
							total 2015	1 653,95
2017	acip	Equipement informatique RAF	21	2183	218	36	22/12/2017	1 328,40
							total 2017	1 328,40
2018	DELORME/FNAC REMBOURSEM	Disque dur externe	21	2183	217	24	10/10/2018	84,99
							total 2018	84,99
2019	MEDIACOM	PORTABLE DELL	21	2183	7	3	11/01/2019	2 140,64
2019	MEDIACOM	STATION INFORMATIQUE	21	2183	289	44	03/12/2019	1 756,39
							total 2019	3 897,03
2020	AKTEA	3 portables DELL	21	2183	243	40	18/11/2020	3 049,20
							total 2020	3 049,20

2183

TOTAL 2183 17 705,40

**2184 Mobilier**

exercice	tiers	objet	chapitre	article	mandat	bord	date	montant TTC
2009	DULONG	Bureaux	21	2184	52	11	05/06/2009	6050,5
2009	ATELIER ATHERBEA	Rayonnage bureau	21	2184	94	20	21/09/2009	861,12

								<b>total 2009</b>	<b>6 911,62</b>
2019	collectivités services	Bureaux et chaises	21	2184	235	34	12/09/2019	2309,3	
								<b>total 2019</b>	<b>2 309,30</b>

2184

**TOTAL 2184** 9 220,92

**2188 Autres immobilisations corporelles**

exercice	tiers	objet	chapitre	article	mandat	bord	date	montant TTC	
2014	ADITU	NAS SAUVEGARDE	21	2188	154	26	12/12/2014	840,00	
								<b>total 2014</b>	<b>840,00</b>

2188

**TOTAL 2188** 840,00

Bilan du chapitre 21

**TOTAL GENERAL CHAP 21**

**39 229,31**

Bilan général

montant TTC  
**1 235 644,00**

Le Président,

Marc BERARD



**SYNDICAT MIXTE DU SCOT  
PAYS BASQUE SEIGNANX**

19, rue Jean Molinié  
64100 BAYONNE  
05 59 74 02 57

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 66

Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES :

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 18/03/2021

Présenté par (1) Le Président.

A Bayonne, le 25/03/2021

Le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A Bayonne, le 25/03/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

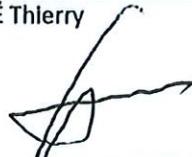
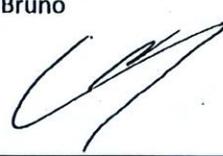
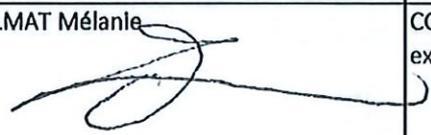
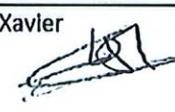
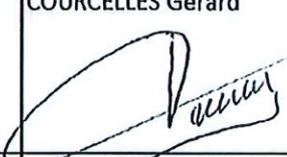
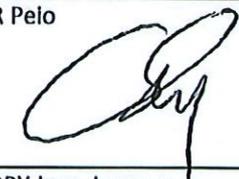
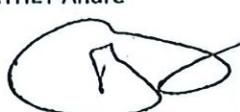
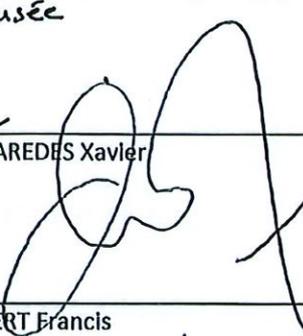
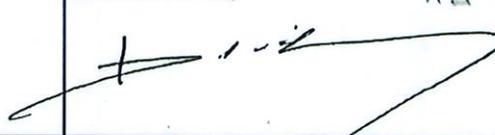
--	--

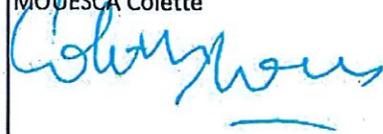
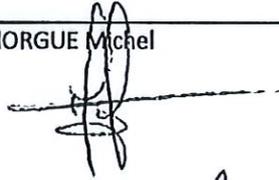
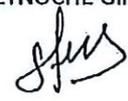
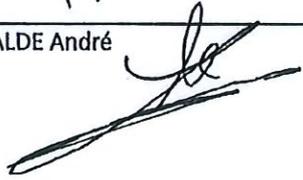
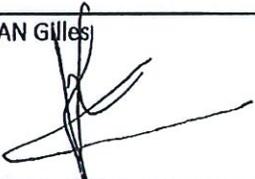
Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/03/2021, et de la publication le 26/03/2021

A BAYONNE, le 26/03/2021

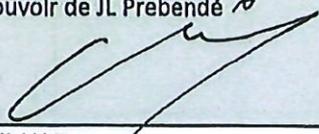
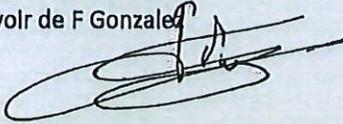
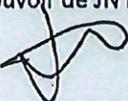
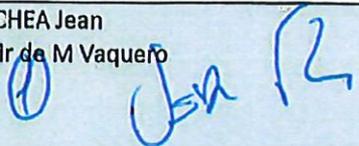
(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

AIMÉ Thierry 	BURRE-CASSOU Marie-Pierre excusée Procuration à D. Eustache	DUFAU Isabelle 
ALDANA-DOUAT Eneko excusé	CARRERE Bruno 	DUHART Agnès 
AROSTEGUY Malder excusée	CASCINO Maud excusé	DURRUTY Sylvie excusée
BACH Fabrice-Sébastien excusé Procuration à X de Paredes	CIER Vianney excusé	ECHEVERRIA Philippe excusé
BALMAT Mélanie 	CORRÉGÉ Loïc excusé	ELGART Xavier 
BARETS Claude excusé	COSCARAT Jean-Michel excusé Procuration à JM Ozafrain.	ELGOYEN-HARITCHET Valérie 
BELIN Eva excusée	COURCELLES Gérard 	ESPILONDO Pierre 
BERARD Marc ABSENT LORS DU VOTE 	DAGUERRE Maïle x 2 	ETCHEBER Pelo 
BERÇAITS Christian excusé	DAGUERRE-ELIZONDO M-Christine excusée	ETCHEBERRY Jean-Jacques excusé Procuration à JP Iriart
BERTHET André 	DE PAREDES Xavier x 2 	ETCHEGARAY Patrick 
BETAT Sylvie excusée Procuration à M. Daguerre	DUBERT Francis 	EUSTACHE Dany x 2 

FICHOT Julien 	KEHRIG COTTENÇON Chantal excusée	MOUESCA Colette 
GASTAMBIDE Arño 	LABÈGUERIE Marc 	NOBLIA Félix excusé
GOBET Amalia 	LACARRA Anita excusée	OÇAFRAIN Jean-Marc x2 
GONZALEZ Francis excusé Procuration à JM Gutierrez	LACASSAGNE Alain excusé	PARGADE Isabelle  à compter de 01/005 N°5
GOYHETCHE Ramuntxo excusé	LAHORGUE Michel 	PEYNOCHE Gilles x2 
GOYTY Xalbat 	LARRALDE André 	PREBENDÉ Jean-Louis excusé Procuration à JC Mailharin
HARAN Gilles 	LASSABE Gilles 	ROLLING Eric 
HARGUINDEGUY Jérôme 	LASSERRE Jean-François 	SAINT ESTEVEN Marc excusé
HIRIGOYEN Roland 	LESTANGUET Jean-Romain excusé	SORHUET Vincent 
IHIDOY Sébastien 	MAGIS Jean-Noël excusé Procuration à Nikel Hiribarren	THICOIPÉ Xabi 
IRIART Jean-Pierre x2 	MAZAIN Eric excusé	VAQUERO Manuel excusé Procuration à J Tellechea

ALPHA Jean-Pierre	CARRICART Pierre	DUBOIS Alain
ALQUIE Nicolas	CASET URRUTY Christelle	DUBOIS-VIZIOZ Alain
ALZURI Emmanuel	CHAZOUILLERES Edouard	DUFAU Peio
BACHO Sauveur	COELHO Kathy	DUHART Mathias
BAREIGTS Jean-Paul	COTINAT Céline	DULIN Geneviève
BELCHIT Jean-Bernard	CROUZILLE Cédric	DUMORTIER Anne
BICAIN Jean Michel	CURUTCHARRY Antton	DURAND-PURVIS Anne-Cécile
BIDEGAIN Gérard	CURUTCHET Cédric	DUTARET BORDAGARAY Claire
BOUCHON Raynald	DANTIACQ Pascal	ERREMUNDEGUY Joseba
BRUAT Gérard	DARRICARRERE Raymond	ETCHEMENDY René
CAMPANDEGUI Marc	DELOBEL Marie-Anne	ETCHETTO Kristlan

ETCHEVERRY Pierre Michel	IRIART Alain	LEIZAGOYEN Sylvie
FERNANDEZ Nathalie	IRIART BONNECAZE Carole	LEPROUX Arnaud
GERVAIS Alain	IRIGOYEN Jean-François	LOUGAROT Bernard
GOYHENECHÉ Mikel	JAUREGUIBERRY Gérard	MAILHARIN Jean-Claude Pouvoir de JL Prebendé 
GUILLAUME Elise	JOIE André	MILAN Bruno 
GUTIERREZ Jean-Marie Pouvoir de F Gonzalez 	JOLIMON Jean-Michel	MILLET-BARBÉ Christian
HIRIBARREN Mikel Pouvoir de JN Magis 	KAYSER Mathieu	MOUNOLE Claude
HUGLA David	LACOSTE Xavier	PAILLAUGUE Christian
IBARRA Michel	LAFLAQUIERE Jean-Pierre	PASQUIER Pierre
IDIART Dominique	LASCUBÉ Grégoire	SANSBERRO Thierry
INCHAUSPÉ Laurent	LASTRA Bernard	TELLECHEA Jean Pouvoir de M Vaqueró 

**CONSEIL SYNDICAL JEUDI 25 MARS 2021**

Extrait du registre des délibérations

Titulaires présents de l'Agglomération Pays Basque		Excusés Agglomération Pays Basque	
AIMÉ Thierry	GOITY Xalbat	ALDANA-DOUAT Eneko	KEHRIG COTTENÇON Chantal
BALMAT Mélanie	HARAN Gilles	AROSTEGUY Maider	LACARRA Anita
BERARD Marc	HARGUINDEGUY Jérôme	BACH Fabrice-Sébastien	LACASSAGNE Alain
BERTHET André	HIRIGOYEN Roland	BARETS Claude	MAGIS Jean-Noël
CARRERE Bruno	IHIDOY Sébastien	BERÇAITS Christian	MAZAIN Eric
COURCELLES Gérard	IRIART Jean-Pierre	BETAT Sylvie	NOBLIA Félix
DAGUERRE Mayie	LABÈGUERIE Marc	BURRE-CASSOU Marie-Pierre	PARGADE Isabelle (de OdJ N°1 à OdJ N°4)
DE PAREDES Xavier	LAHORGUE Michel	CASCINO Maud	PREBENDÉ Jean-Louis
DUHART Agnès	LARRALDE André	CIER Vianney	SAINT ESTEVEN Marc
ELGART Xavier	LASSABE Gilles	CORRÉGÉ Loïc	VAQUERO Manuel
ELGOYEN-HARITCHET Valérie	LASSERRE Jean-François	COSCARAT Jean-Michel	
ESPILONDO Pierre	MOUESCA Colette	DAGUERRE-ELIZONDO M-Christine	
ETCHEBER Peio	OÇAFRAIN Jean-Marc	DURRUTY Sylvie	
ETCHEGARAY Patrick	PARGADE Isabelle (à compter de l'OdJ N°5)	ECHEVERRIA Philippe	
EUSTACHE Dany	ROLLING Eric	ETCHEBERRY Jean-Jacques	
GASTAMBIDE Arño	SORHUET Vincent	GONZALEZ Francis	
GOBET Amaia	THICOIPÉ Xabi	GOYHETCHE Ramuntxo	
Titulaires présents de la Communauté de Communes du Seignanx		Excusés Communauté de Communes du Seignanx	
DUBERT Francis	PEYNOCHE Gilles	BELIN Eva	
DUFAU Isabelle		LESTANGUET Jean-Romain	
FICHOT Julien			
Suppléants présents mandatés par des titulaires		Procurations de titulaires excusés à des titulaires	
Titulaires excusés	Suppléants désignés	Titulaires excusés	Titulaires désignés
GONZALEZ Francis	GUTIERREZ Jean-Marie	BACH Fabrice-Sébastien	DE PAREDES Xavier
MAGIS Jean-Noël	HIRIBARREN Mikel	BELIN Eva	PEYNOCHE Gilles
PREBENDÉ Jean-Louis	MAILHARIN Jean-Claude	BETAT Sylvie	DAGUERRE Mayie
VAQUERO Manuel	TELLECHEA Jean	BURRE-CASSOU Marie-Pierre	EUSTACHE Dany
		COSCARAT Jean-Michel	OÇAFRAIN Jean-Marc
		ETCHEBERRY Jean-Jacques	IRIART Jean-Pierre

Président de séance : Marc BERARD, Président

Secrétaire de séance : Xalbat GOITY

Le conseil syndical s'est réuni dans la salle Haitz Ondoan à Mouguerre le 25 mars 2021 à 18h30 et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché sur le panneau d'affichage du syndicat mixte le 26 mars 2021.

Date d'envoi de la convocation : 18/03/21 Délégués titulaires en exercice : 66 Membres titulaires et suppléants présents : 41 Membres votants (présents ou représentés) : 47
---

OJ n°4 – Finances : Affectation du résultat 2020

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.**  
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 26/03/2021

Rapporteur : André LARRALDE

Les résultats du compte administratif 2020 sont les suivants :

Recettes de fonctionnement	463 534,12 €
Dépenses de fonctionnement	- 455 663,14 €
Résultat de fonctionnement reporté de 2020 (002 au BP 2021)	+ 62 318,39 €
Résultat de clôture / Fonctionnement 2020	= 70 189,37 €
<hr/>	
Recettes d'investissement	122 393,48 €
Dépenses d'investissement	- 147 656,92 €
Solde d'investissement reporté de 2020 (001 au BP 2021)	+ 148 476,08 €
Solde d'investissement cumulé avant RAR	= 123 212,64 €
<i>Pas de RAR</i>	-
Solde d'investissement cumulé après RAR	= 123 212,64 €
<b>Résultat global cumulé (fonctionnement + investissement)</b>	<b>+ 193 402,01 €</b>

L'excédent de fonctionnement s'élève à 70 189,37€ euros.

La section d'investissement étant globalement excédentaire, et conformément à l'instruction M14, il est proposé d'affecter la totalité de cet excédent en fonctionnement (au compte 002), pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement au BP 2021.

Le résultat d'investissement sera comptabilisé en recette au compte 001 pour 123 212,64 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur André LARRALDE, le Conseil syndical, à l'unanimité :

⇒ APPROUVE l'affectation des résultats.

Pour extrait conforme au registre  
Le Président,  
Marc BERARD

